

ERIDAN / 13 / SAINT MARTIN DE CRAU

SAINT-MARTIN / L'accident du pipeline de la Crau s'est invité au débat, jeudi à la salle Aqui-Sian-Bèn

Le projet d'un nouveau gazoduc de GRTGaz inquiète les habitants

Par Mathieu Girandola

mgirandola@laprovence-presse.fr

Il n'auront pas vraiment convaincu. Les ingénieurs de GRT-Gaz, filiale de GDF-Suez, auront eu beau souligner plusieurs fois, jeudi à la salle Aqui-Sian-Bèn, dans le cadre d'un débat public, les intérêts et les enjeux stratégiques d'un tel projet -- un gazoduc de 200 km entre la station de compression de Saint-Martin et

Le chiffre

15

Les 220 km de canalisations jusqu'à St-Avit pourraient nécessiter 100 000 tonnes d'acier... soit l'équivalent de 15 Tours Eiffel !

Saint-Avit dans la Drôme, lire par ailleurs -- les explications fournies n'ont visiblement pas suffi à apaiser les craintes légitimes des Saint-Martinois. Surtout dans le contexte actuel, après l'accident du pipeline de la Crau et les incertitudes qui planent toujours sur les causes exactes du sinistre (ci-dessous).

Daniel Bourjas, directeur régional de GRT-Gaz a pourtant essayé, à maintes reprises, de rassurer les esprits. "Nous transportons du gaz naturel qui n'est pas un produit corrosif, c'est un gaz compressible." Tout en plaidant "la robustesse de l'acier" des canalisations, "d'une épaisseur minimale d'1,50 cm qui ne peut pas être percée par des pelles mécaniques de 32 tonnes".

Sauf que... "le risque zéro n'existe pas", a commenté Mireille Henry, la présidente de l'Association de défense de l'environnement saint-martinois (ADESM) qui

voudrait bien savoir les conséquences d'une rupture sur les écosystèmes et la santé. "Et s'il se produisait une catastrophe comme celle qu'on a connue en août ?"

Réponse du directeur régional: "Du gaz s'échapperait dans l'atmosphère et on programmerait une intervention d'urgence. Dans le pire des scénarios, la fuite serait visible avec un geyser de gaz, un périmètre de sécurité serait mis en place, pour protéger les personnes et les biens ensuite." Et précision de Georges Semandi, le directeur du projet: "Il n'y aurait pas d'épandage sur le sol, puisque c'est du gaz, non toxique et non corrosif par nature".

Soit. Mais quid de l'environnement? Sachant "qu'une partie du réseau va passer au nord de la commune, précisément au-dessus des nappes phréatiques qui alimentent Saint-Martin, a tenu à préciser le maire Claude Vulpian. Il ne faut donc pas faire n'importe quoi." "Toute notre activité est tournée vers la sécurité, qui est notre préoccupation première, a rassuré Daniel Bourjas. Nous sommes sur ce point très rigoureux: nous exploitons des canalisations depuis plus de 50 ans."

Et d'expliquer que "des visites périodiques sont programmées: une fois par an, par reconnaissance pédestre, un agent visite le tracé de la canalisation; et deux fois par mois, parfois une fois par semaine, un repérage aérien est effectué par avion ou par hélicoptère; des robots visitent aussi l'intérieur du tube; et des mesures électriques de surface permettent de vérifier l'état de la canalisation. Et tous les résultats d'inspection sont transmis à des experts. En cas de doute sur l'intégrité d'un ouvrage, une intervention de réparation est programmée." Alors... ■



► Après la plaine de Crau où un pipeline a été enfoui en 2006, en bordure de la RN 568 (photo), une nouvelle conduite est en projet au départ de la station de compression de Saint-Martin. / PHOTO FRÉDÉRIC SPEICH

UNE CANALISATION

de 220 kilomètres entre St-Martin et St-Avit (Drôme)

DÉBUT DU CHANTIER EN 2013... PEUT-ÊTRE

Rien n'est encore fait. GRT-Gaz commence à étudier son projet de gazoduc au départ de Saint-Martin.

Le tracé, qui reste encore à définir précisément, devrait contourner le massif des Alpilles par l'ouest, traversant la zone humide des anciens marais des Baux, puis filer tout droit vers Tarascon. Avant de poursuivre à travers le Gard, le Vaucluse et la Drôme, en longeant plus ou moins le Rhône. Soit environ 220 kilomètres dans la vallée du Rhône. Le débat organisé jeudi soir à Saint-Martin, se place dans une série de réunions publiques menées depuis fin juin "pour permettre à ceux qui le souhaitent, d'être informés sur le projet, d'obtenir des réponses à leurs questions et d'exprimer leurs observations, critiques et suggestions", rappelle Patrick Legrand, le président de la commission particulière du débat public. Et ce, bien en amont de l'enquête publique (qui pourrait s'ouvrir dans le courant de 2011, après la déclaration ministérielle d'utilité publique) et du lancement du chantier (en 2013) qui pourrait durer 18 mois.

La canalisation de gaz serait constituée de tube



► La réunion a permis "d'être informés sur le projet et d'obtenir des réponses". / PHOTO M.G.

en acier d'un diamètre de 1,20 m, recouvert d'au moins un mètre de terre. La pression envisagée pour le gaz est de 80 bars. Le chantier serait précédé d'un diagnostic archéologique. La tranchée creusée et la canalisation enfouie, viendrait ensuite l'étape du remblaiement, avec la remise en place des terres végétales et de cultures et, de manière générale, de l'état original des lieux. Le chantier terminé, un deuxième état des lieux serait effectué. ■

L'AUTRE PIPELINE

qui s'est rompu en août

"PAS D'INQUIÉTUDES"

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est revenue sur l'accident.

Jean-Luc Negrel, adjoint au chef du service prévention des risques de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a tout du fonctionnaire serein mais... frustré. Après l'accident du pipeline de SPSE en août, "une information judiciaire a été ouverte, explique-t-il. Le tuyau a été saisi par la Justice et mis sous séquestre. La Dreal et ses experts ont voulu expertiser la canalisation: cela ne nous a pas été permis. Tout au plus, nous aurons à disposition, à la fin de l'année, les conclusions judiciaires. Nous sommes frustrés car nous ne connaissons pas encore les causes exactes de l'accident. Nous émettons simplement des hypothèses en fonction de la connaissance que nous avons de ces tubes. Mais ce ne sont que des hypothèses." Concernant l'éventuelle pollution de la nappe phréatique, Jean-Luc Negrel se montre rassurant. "Il y a effectivement des traces d'hydrocarbures mais seulement en périphérie de la zone polluée, c'est-à-dire à environ deux cents mètres au plus de l'accident. Dans ce périmètre-là, les piézomètres (un instrument qui permet depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique, ndlr) ont montré l'existence de traces. L'administration n'est pas inquiète aujourd'hui. Il y a un forage agricole à 1 400 mètres et il n'y a absolument rien. Et encore moins dans le forage de Port-Saint-Louis à 4 km." ■

LE COMMENTAIRE

► **des services de l'État.** La Dreal (Direction régionale de l'environnement) ne se prononce pas sur le projet de GRT-Gaz. Tout juste rappelle-t-elle que "les coussouls sont un habitat très sensible qui ne se reconstitue pas à l'échelle de plusieurs siècles, souligne Sylvie Bassuel, responsable du pôle évaluation environnementale des projets. Il y a en Crau, des oiseaux qu'on ne retrouve nulle part ailleurs en France. C'est pourquoi le site est placé dans une réserve naturelle nationale, l'une des protections les plus fortes dans le droit français. La destruction de ces milieux doit être un enjeu majeur d'utilité publique et le maître d'ouvrage doit compenser l'impact sur les espèces."